068-226800019-20081107-0000001769-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication: 14/11/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2008-12-4-5

Séance du vendredi 7 novembre 2008



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PRIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I 4è/06 du 14 décembre 2007 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les subventions pour la réalisation de logements sociaux privés telles que présentées dans le rapport pour un montant total de 64 982 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H021, chapitre 204, nature 2042, fonction 72.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions